

QUESTIONS ET RÉPONSES POUR LA DDP #1000256473

Q & R No	QUESTIONS ET RÉPONSES
Q 1	La couronne peut-elle confirmer le mécanisme d'approvisionnement dans lequel cette demande de propositions a été publiée et mettre à jour la demande de propositions pour refléter cela ? Il y a des références au volet 1 dans le tableau de prix, mais il n'y a aucune autre mention d'un véhicule d'approvisionnement tel que l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les services professionnels de soutien à la vérification.
R 1	Cette demande de proposition était censée utiliser l'outil de Travaux publics, mais il a été constaté qu'un seul fournisseur autochtone était pré-qualifié. Ainsi, l'appel d'offres est ouvert à tous, mais réservé sous conditions. Veuillez-vous référer à l'article 1.2.3 : Marchés réservés conditionnels dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement du gouvernement fédéral auprès des entreprises autochtones.
Q 2	La couronne peut-elle confirmer l'éligibilité des soumissionnaires à soumissionner dans le cadre de cette demande de propositions et apporter les mises à jour nécessaires à la demande de propositions et à l'invitation ? En ce qui concerne le mécanisme de passation des marchés, le PASS SA dispose par exemple d'une liste de soumissionnaires pré-qualifiés qui sont éligibles pour soumissionner sur des opportunités spécifiques.
R 2	Veuillez-vous référer à la réponse 1 (R1)